

(19)



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets



(11)

EP 1 958 919 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**20.08.2008 Bulletin 2008/34**

(51) Int Cl.:  
**B68C 1/12 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **08370005.4**

(22) Date de dépôt: **12.02.2008**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT  
RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

**AL BA MK RS**

(30) Priorité: **16.02.2007 FR 0701154**

(71) Demandeur: **Gergaud, Jean Philippe  
59790 Ronchin (FR)**

(72) Inventeur: **Gergaud, Jean Philippe  
59790 Ronchin (FR)**

### (54) Ensemble de tapis de selle pour équitation

(57) L'invention concerne un système de fixation de tapis de selle (5) d'équitation anglaise ou western utilisant deux tapis latéraux droite (5a) et gauche (5b) indépendants ou reliés de façon amovible ou non et libérant la colonne vertébrale (6).

L'invention concerne un système de fixation de tapis de selle (5) d'équitation anglaise ou western utilisant toutes formes de rabat, languettes, pattes, tiges fixées ou amovible sur le ou les tapis à glisser entre la selle et son arçon (2) pour maintenir le tapis (5) par pincement de manière définitive ou non.

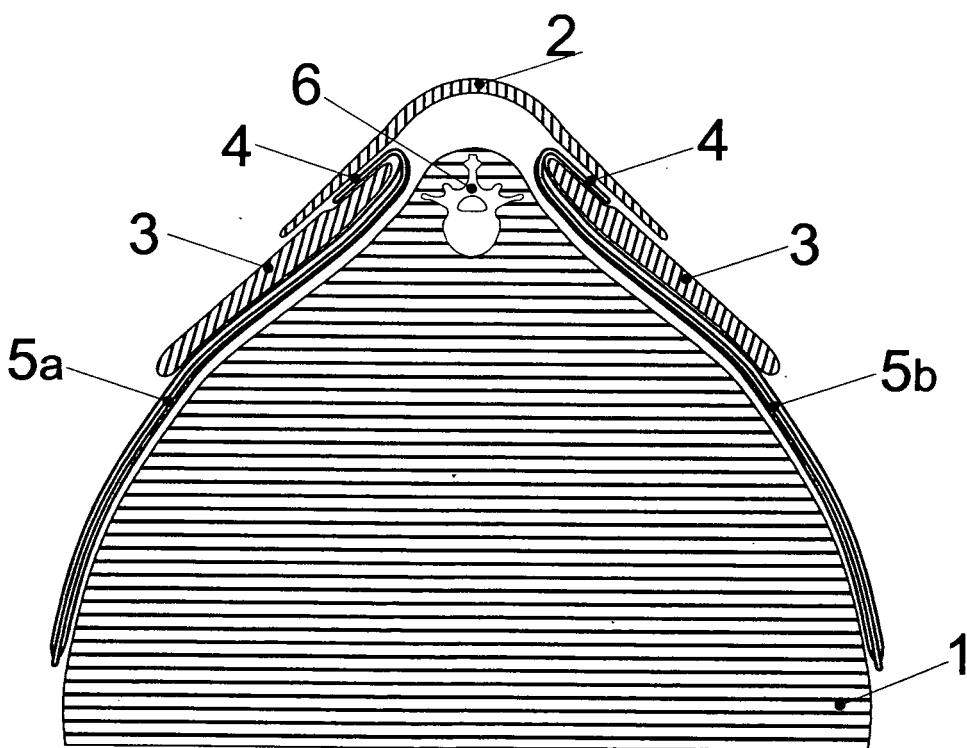


FIG.2

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un dispositif de fixation de tapis de selle pour l'équitation. Il est d'usage de disposer un tapis entre une selle et le cheval ceci afin de protéger la selle de la sueur, rectifier les différences de portée et favoriser la stabilité de la selle lors de la pratique de l'équitation.

Il y a longtemps c'était une simple couverture pliée en deux puis le tapis c'est spécifié à l'usage et les tapis à multicouches, préformés, décoratifs, orthopédiques, super amortissant, ayant des poches, etc...., ont pris leur place sur le marché. A ce jour il existe une cinquantaine de brevets relatifs au tapis pour les selles de chevaux.

**[0002]** Mais depuis toujours il existe un problème non résolu concernant le tapis spécifique à la selles. Lorsque l'on pose un tapis classique sur le cheval et sous la selle il faut toujours dégager la partie avant; c'est à dire tirer le tapis vers le haut de la selle quand le tapis et la selle sont sanglés sur le cheval afin de dégager la pression pour éviter les blessures de frottement. L'on fait souvent de même à l'arrière de la selle pour la même raison. Il est à noter également que toutes les selles conçues dans le monde par les selliers intègrent le principe que la selle ne doit pas porter sur la colonne vertébrale du cheval mais sur les muscles longitudinaux de la colonne vertébrale du cheval pour justement éviter les problèmes de blessures et préserver le cheval pour son utilisation optimum. C'est aussi en vertu de ce principe que l'on doit limiter la portée du tapis sur la colonne vertébrale du cheval. Donc le fait de disposer une couverture complète de part et d'autre de la colonne vertébrale du cheval a toujours créé des frictions, des tensions, des pressions, des inconfortabilités et blessures pour le cheval.

**[0003]** Jusqu'à aujourd'hui on tentait de tronquer le tapis pour les parties exposées ou réduire les épaisseurs pour la partie disposée sur la colonne vertébrale ou encore on limitait les matériaux du tapis pour la zone de portée de la colonne.

**[0004]** Jamais il n'a été inventé l'idée de séparer le tapis en deux panneaux latéraux distincts et sans connexion (avant, arrière ou totale) et reposant sous les coussins de la selle de part et d'autre de la colonne vertébrale. Sans doute parce qu'on n'avait pas trouvé le moyen de le fixer ou l'empêcher de bouger sous la selle. Mon invention part déjà de ce principe c'est à dire séparer le tapis afin qu'absolument aucun élément ou partie ne porte ou ne touche les vertèbres du cheval ceci afin de supprimer le risque de tout frottement mais aussi toute pression sur les vertèbres pouvant créer un traumatisme. En fait concevoir la portée du tapis comme on conçoit la portée de la selle sur le dos du cheval c'est à dire sans toucher la colonne vertébrale.

**[0005]** Ce concept libère également des pressions sur les vertèbres et muscles dorsaux mais participe aussi au confort du cheval par le fait d'une plus grande possibilité d'aération du dos du fait que la surface de la colonne vertébrale est à l'air sous le canal ménagé sous tout type

de selle (types selle anglaise et selles américaine principalement) qui comporte des coussins indépendants et donc ne porte jamais sur la colonne.

**[0006]** Mais le principal de mon invention est qu'en complément de ce concept il fallait trouver un moyen de lier le tapis à la selle lors de l'ensellement afin que celui-ci conserve sa position par rapport à la selle lors de l'usage à la monte. Et pour cela il faut connaître une particularité qu'ont toutes les selles qu'un sellier professionnel peut exploiter. Toutes les selles sont et on été construites de telle façon qu'il existe un espace non fermé entre les panneaux et l'arçon de toute selle. En sellerie anglaise classique les extrémités haute des panneaux sont fixées par vis ou laçage et la partie basse est lacée sur l'arrière mais l'arrête supérieur est posée par tension simplement sur l'arçon due à la courbure de celui ci. C'est aussi le cas des selles dites « Américaine ».

**[0007]** C'est donc à cet endroit que je propose de glisser une ou plusieurs languettes souples reliées au tapis par couture ou autre fixation fixe ou amovible et avec un renfort rigide ou semi-rigide inclus dans la patte pour d'une part faciliter le glissement et d'autre part participer de la fixation. En effet l'effet de tirage est contraint par la courbure des panneaux ce qui fait qu'en tirant le tapis posé sur le cheval, la patte ne peut sortir que par un très fort tirage. Ceci maintient donc le tapis en place avec seulement 1 ou plusieurs languettes rigidifiées en partie ou même une seule patte large. La ou les languettes ou tout autre élément pouvant être inséré dans cette espace inter coussin/arçon peut être indifféremment réalisé dans tout matériaux et sous toute forme incluant tout dispositif de maintien supplémentaire.

**[0008]** L'invention concerne de tapis de selle comportant deux parties symétriques( 5a, 5b) recouvrant chaque flanc du cheval (1) ou tout autre équidé, l'extrémité supérieure de chaque tapis étant fixées par une prise en sandwich par rabat(4) et par pincement entre le coussin (3) et l'arçon de selle(2) libérant ainsi l'espace au dessus de la colonne vertébrale(6).

**[0009]** Selon des modes de réalisation particulière:

- le rabat comprend une pluralité de languettes régulièrement reparties.
- le rabat est défini par une seule languette sur une partie de la longueur de la partie haute du tapis.
- la ou les languettes sont rigidifiées en toute ou partie de manière souple dans la région de la partie repliée.
- la ou les languettes ou le rabat sont revêtues en toute ou partie d'un revêtement ou d'une couche antidérapante ou agrippant ou accrochant.
- la ou les languettes ou le rabat présente au moins une protubérance s'adaptant à un profil creux sur le coussin ou de l'arçon.
- les deux tapis sont reliés sur leur partie supérieure arrière ou avant ou totale par une pièce rapportée ou de matière de manière temporaire ou définitive.
- les deux tapis sont adaptables à toute selle de tout type d'équitation comportant la conformation de

coussins et d'arçon.

- la ou les languettes ou le rabat peuvent être amovibles ou non.

**[0010]** Les dessins annexés illustrent l'invention :

- La figure 1 de la page 1/6 représente l'art antérieur des tapis actuels : Le tapis(5) est disposé de part et d'autre du dos du cheval(i) en couvrant la colonne vertébrale du cheval(6). Les coussins de selle(3) sont disposés de part et d'autre du dos du cheval et sont solidaires de l'arçon(2) de selle. Le tapis exerce donc une pression sur la colonne vertébrale(6).
- La figure 2 représente le premier principe de l'invention: Les tapis (5a et 5b) sont disposés de part et d'autre des flancs du cheval(1). Ils ne couvrent pas la colonne vertébrale du cheval(6) et cela sous toute la partie couverte par la selle sur le dos du cheval. Les coussins de selle(3) sont disposés de part et d'autre du dos du cheval(1) et solidaires de l'arçon de selle(2). Une ou plusieurs languettes(4) sont introduites entre les coussins et l'arçon maintenant ainsi le tapis (5a et 5b) à sa place sous la selle.
- La figure 3 représente le tapis gauche (5b) monté sous une selle(7) maintenu en place par les languettes(4) qui sont glissées entre l'arçon de la selle et les coussins(3).
- La figure 4 représente les deux tapis (5a et 5b) vu de dessous la selle(7) et montrant le dégagement du canal de la selle libérant la pression sur la colonne vertébrale.
- La figure 5 représente la vue en coupe du dispositif de fixation du tapis monté sur une selle disposée sur le dos d'un cheval(1) avec un modèle possible de languette. Une enveloppe en tissus ou autre matière (4) contient une plaque d'un composant semi-rigide en plastique ou autre (8). Cette languette est fixée au tapis (5b). La languette est glissée entre l'arçon (2) et le coussin de selles (3). La languette peut être munie d'une boursouflure(9) et son enveloppe comporter tout dispositif agrippant pour renforcer son accroche sur les coussins(3) et sur les matériaux enveloppant l'arçon tel que le cuir de quartier (7g), le trapèze de dessous de selle (7b) et le tirant de siège (7e). Le siège de la selle (7c), la mousse de siège (7d), les sangles de siège (7a) et le quartier de selle (7f) n'ont pas de contact avec le dispositif.
- La figure 6 de la page 4/6 représente un tapis gauche (5b) muni dans son cas de trois languettes(4) incorporant une plaque souple(8).
- La figure 7 de la page 4/6 montre les languettes(4) solidaires du tapis (5b) disposées sur le coussin de selle(3).
- La figure 8 de La page 5/6 montre une variante de connexion amovible entre les tapis distincts gauche (5b) et droit (5a) soit par bride tissus ou autre matériaux et pression(10) ou par bride à boutons(11) munie de l'invention soit les languettes(4).

- La figure 9 de La page 5/6 montre une autre variante de connexion amovible entre les tapis distincts gauche(5b) et droit(5a) soit par un système de bande auto agrippant(12) avec les deux parties de tapis toujours munis de l'invention soit les languettes(4).
- La figure 10 de la page 5/6 montre une variante des tapis gauche (5b) et droit (5a) reliés par un pont en continu en partie arrière du tapis(13). Cette partie est située en dehors de la zone d'appui des coussins sur le dos du cheval et sa colonne vertébrale et peut donc être couverte par le tapis munie de l'invention soit les languettes(4).
- La figure 11 de la page 5/6 montre une variante des tapis droit (5a) et gauche (5b) reliés par une couture ou assemblage cousu en partie arrière du tapis(14). Cette partie est situé en dehors de la zone d'appui des coussins sur le dos du cheval et sa colonne vertébrale et peut donc être couverte par le tapis muni de l'invention soit les languettes(4).
- La figure 12 de la page 6/6 montre une variante de languette(15) montée sur le tapis gauche (5b) et constitue cette fois d'une seule pièce de rabat qui pourra également se glisser entre l'espace inter coussin et arçon de la selle. La partie droite du tapis sera bien sur aussi munie du même dispositif en vertu du principe de symétrie.
- La figure 13 de la page 6/6 montre l'invention des languettes supérieures(4) complété par des languettes inférieures(4) fixées sur le tapis (5b) qui participe du maintien du tapis(3) sur les coussins de selle(3) dans leur partie basse.
- La figure 14 de la page 6/6 montre une variante de l'invention constitué d'une pince(16) munie de languettes(8) prolongées par une partie rigidifiante(4). Cette pince(16) sera glissée dans l'enveloppe(18) du tapis (5b) ménagée à cet effet et maintenue fermée par des bandes autos agrippant (19).

**[0011]** Ce tapis est donc innovant techniquement de par la conception du système de rabat utilisant un montage spécifique à la selle et de part son coté orthopédique puisqu'il revendique le fait de satisfaire au besoin de supprimer le contact sur la colonne.

**[0012]** En complément de cette technique j'ajoute à la demande d'invention le fait d'ajouter un élément semi rigide(16) dans le tapis s'il l'on veut aussi laisser le tapis en forme de la selle et du dos du cheval ceci afin de faciliter l'ensellement et éviter que le tapis ne se plis du coté opposé à la monte lors de l'ensellement. Cet élément peu épais et semi rigide permet aussi de faire en sorte que les contours du tapis soient toujours de forme sur le cheval pour une question esthétique lors de concours de dressage ou obstacle par exemple.

**[0013]** Ainsi en dessellant le tapis est maintenu collé à la selle grâce à la palette semi rigide permettant un meilleur rangement de la selle mais surtout une position du tapis immédiate lors de l'ensellement.

**[0014]** L'invention concerne l'idée de fabriquer un tapis

sépare (droit et gauche sans connexion ou alors amovible au choix des circonstances).

[0015] L'invention concerne également et surtout le système de fixation tel que précité sur ce demi tapis (système de pattes tous matériaux et renfort de fixation sous toute ces formes) mais aussi sur tout tapis de selle existant auquel il suffirait d'ajouter ce système, que ce tapis soit sépare tout ou partie ou même encore sans être séparer tel les tapis courant (pad, chabraque, numnah, et toute autre Forme se revendiquant être tapis de cheval pour la selle)

ou non.

9. Ensemble de tapis de selle selon une quelconque des revendications 2 à 8 **caractérisé en ce que** la ou les languettes ou le rabat peuvent être prolongés par une palette disposé dans ou sur le tapis de manière amovible ou non pour permettre une plus grande cohésion avec le tapis.

## Revendications

15

1. Ensemble de tapis de selle comportant deux parties symétriques( 5a, 5b) recouvrant chaque flanc du cheval (1) ou tout autre équidé, l'extrémité supérieure de chaque tapis étant fixées par une prise en sandwich par rabat(4) et par pincement entre le coussin (3) et l'arçon de selle(2) libérant ainsi l'espace au dessus de la colonne vertébrale(6). 20
2. Ensemble de tapis de selle selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le rabat comprend une pluralité de languettes régulièrement reparties. 25
3. Ensemble de tapis de selle selon la revendication 1 **caractérisé par le fait que** le rabat est définie par une seule languette sur une partie de la longueur de la partie haute du tapis. 30
4. Ensemble de tapis de selle selon la revendication 2 ou 3 **caractérisé en ce que** la ou les languettes sont rigidifiées en toute ou partie de manière souple dans la région de la partie repliée. 35
5. Ensemble de tapis de selle selon une quelconque des revendications 2 à 4 **caractérisé en ce que** la ou les languettes ou le rabat sont revêtues en toute ou partie d'un revêtement ou d'une couche antidérapante ou agrippant ou accrochant. 40
6. Ensemble de tapis de selle selon une quelconque des revendications 2 à 5 **caractérisé en ce que** la ou les languettes ou le rabat présente au moins une protubérance(9) s'adaptant a un profil creux sur le coussin (3) ou de l'arçon(2). 45
7. Ensemble de tapis de selle selon une quelconque des revendications 2 à 6 **caractérisé en ce que** les deux tapis sont reliés sur leur partie supérieure arrière ou avant ou total par une pièce rapportée ou de matière de manière temporaire ou définitive. 50
8. Ensemble de tapis de selle selon une quelconque des revendications 2 à 7 **caractérisé en ce que** la ou les languettes ou le rabat peuvent être amovibles 55

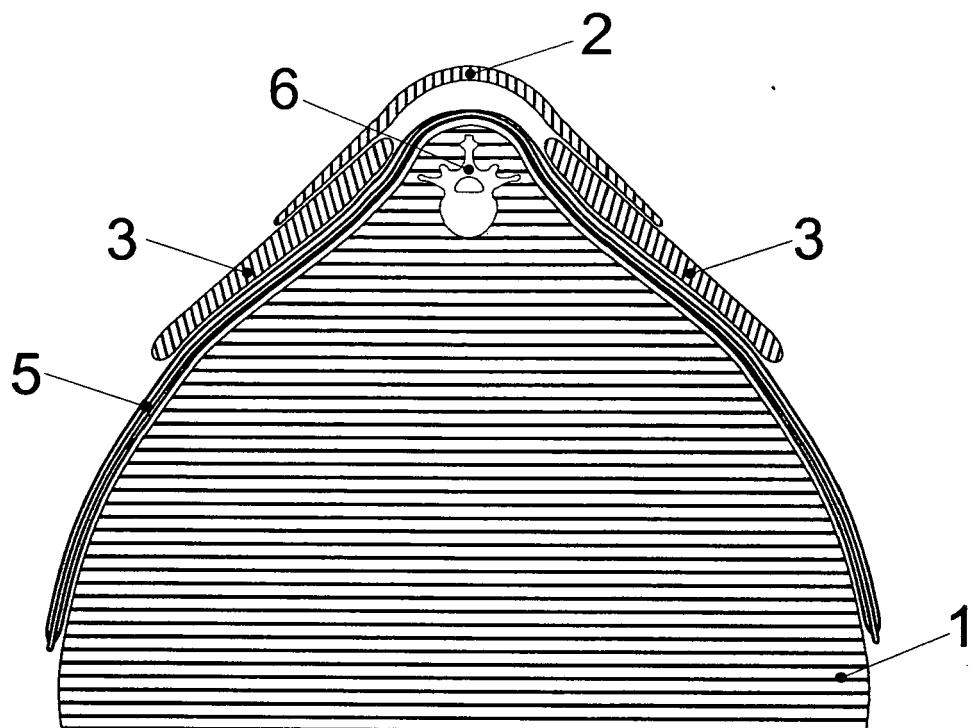


FIG.1, art antérieur

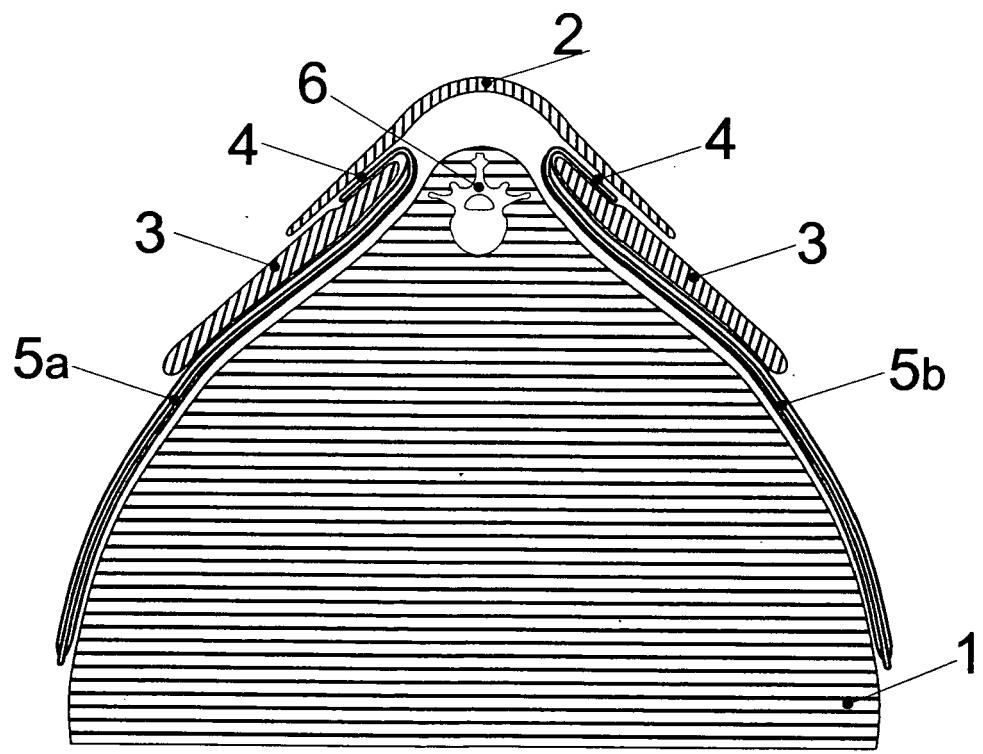


FIG.2

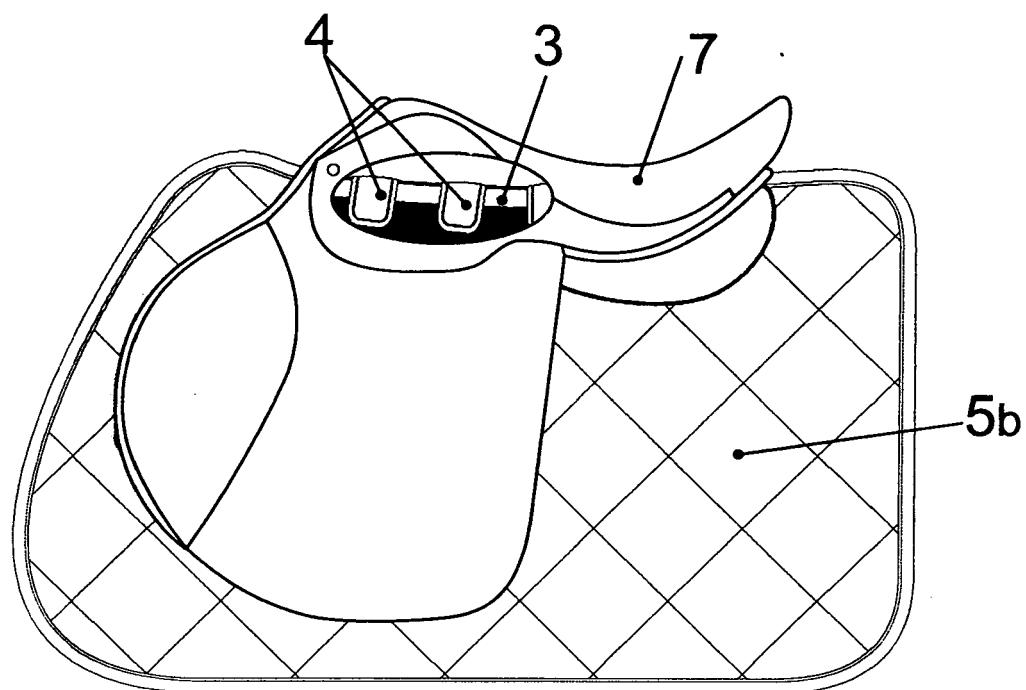


FIG.3

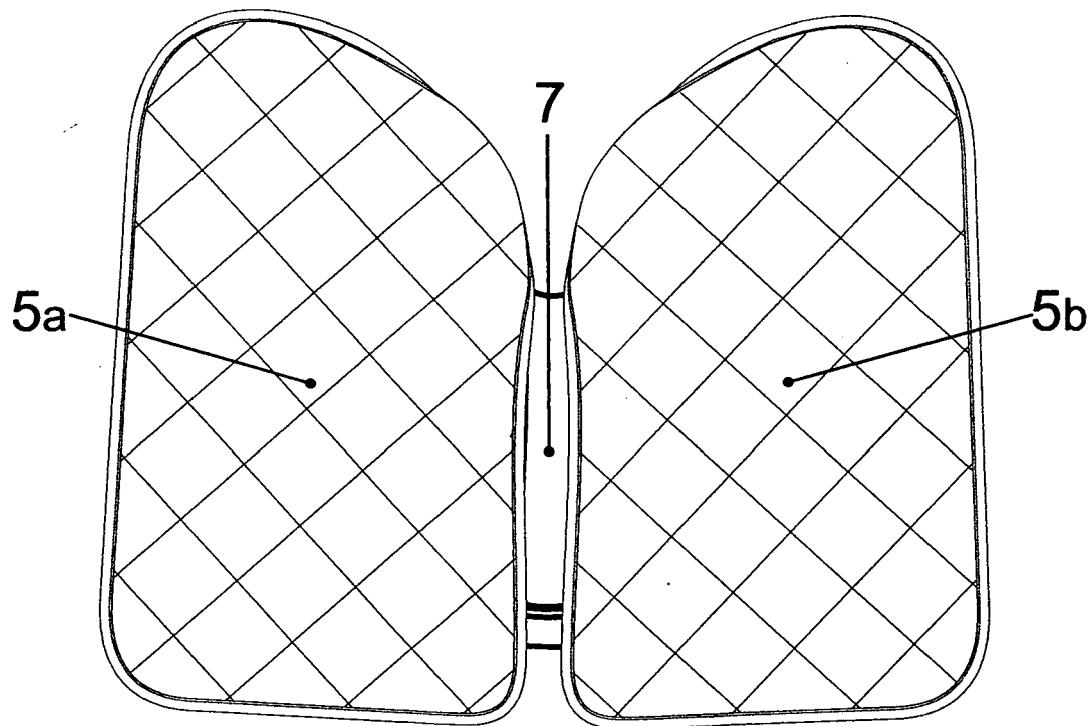


FIG.4

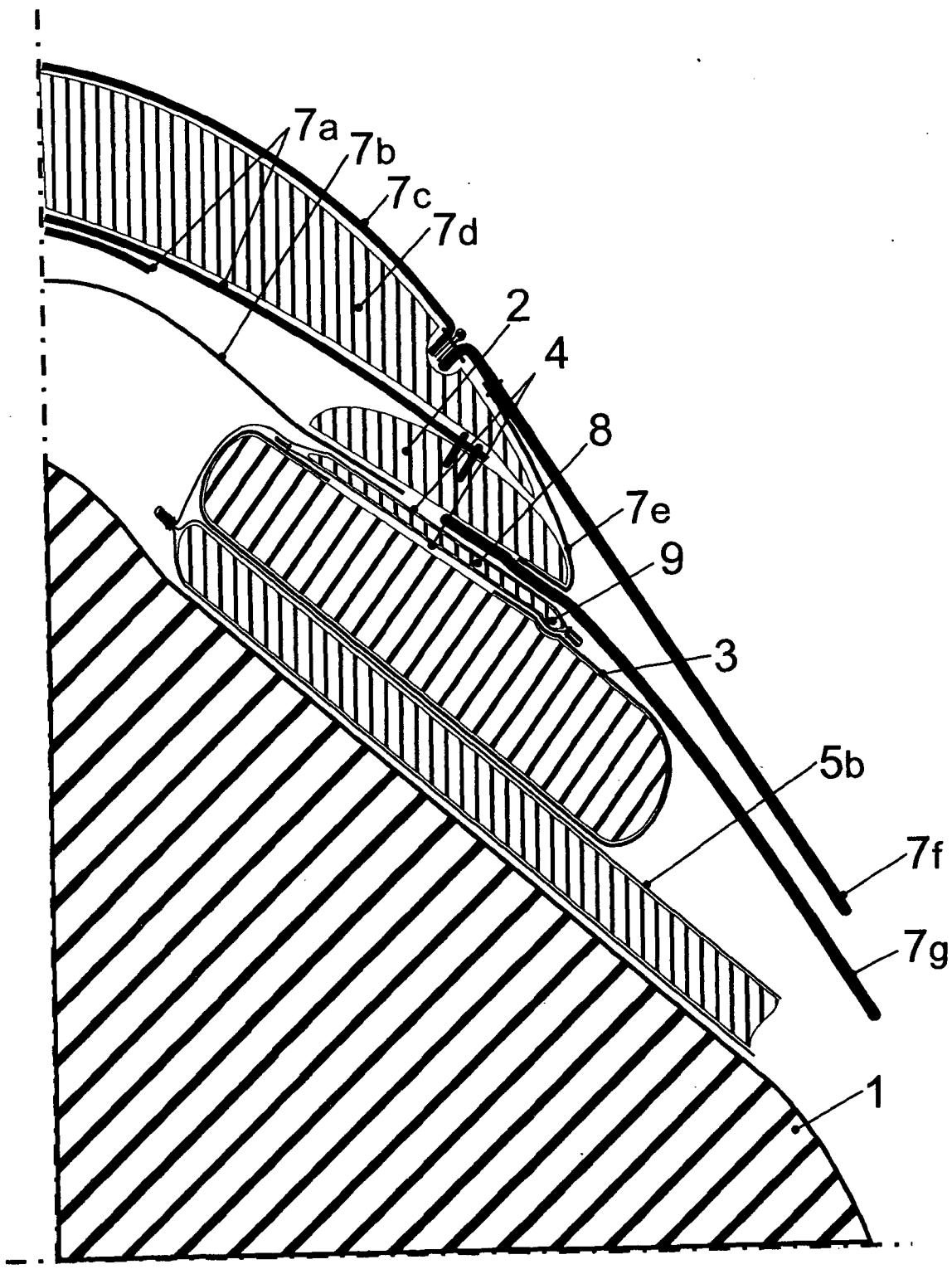


FIG.5

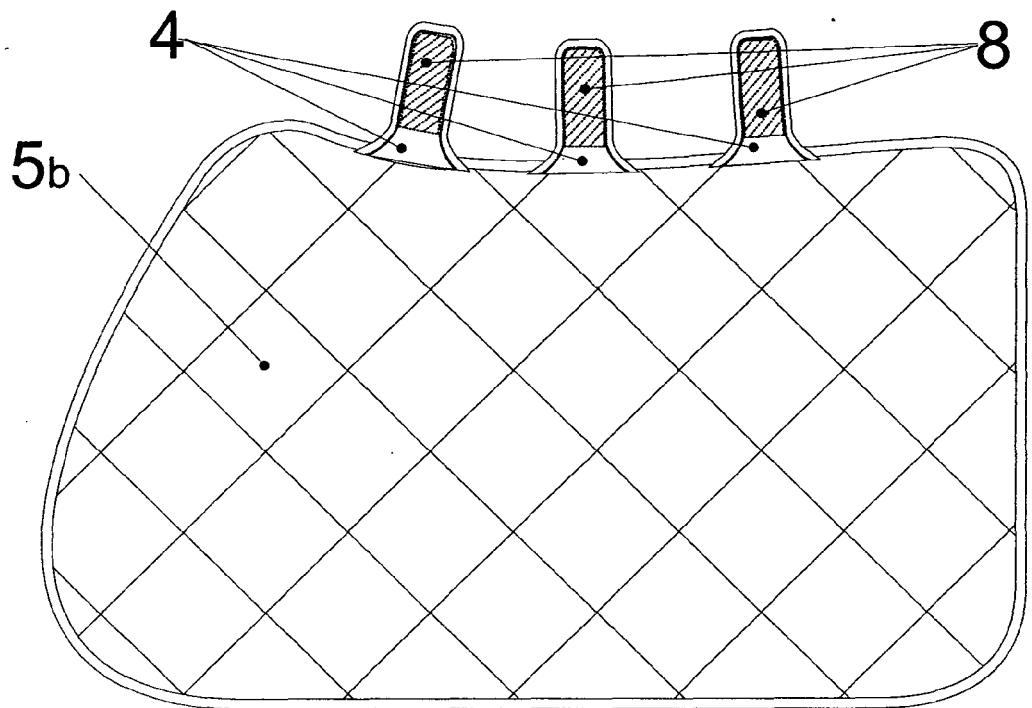


FIG.6

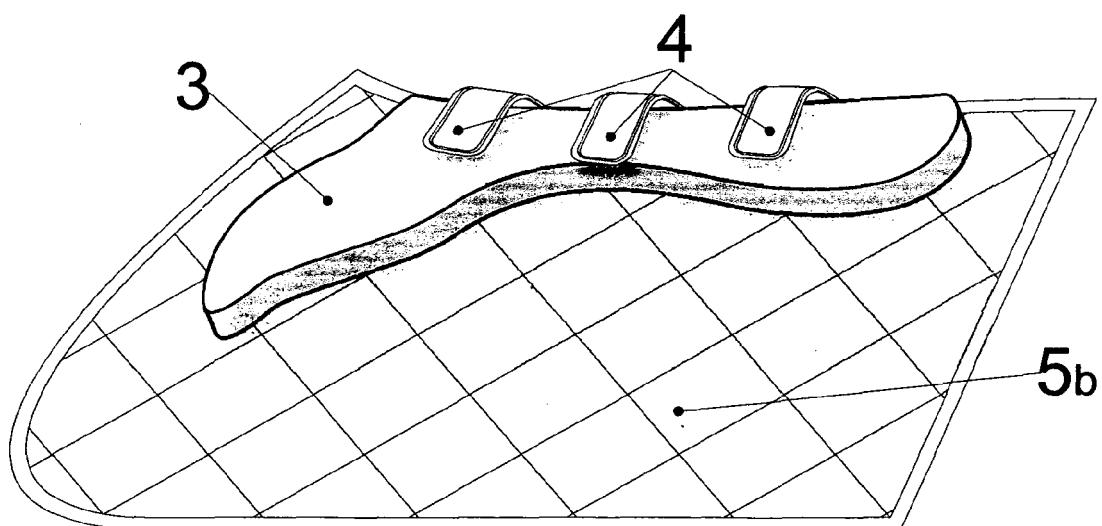


FIG.7

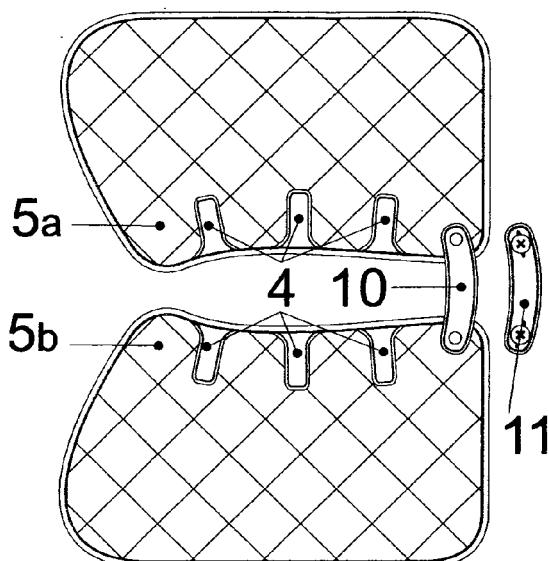


FIG.8

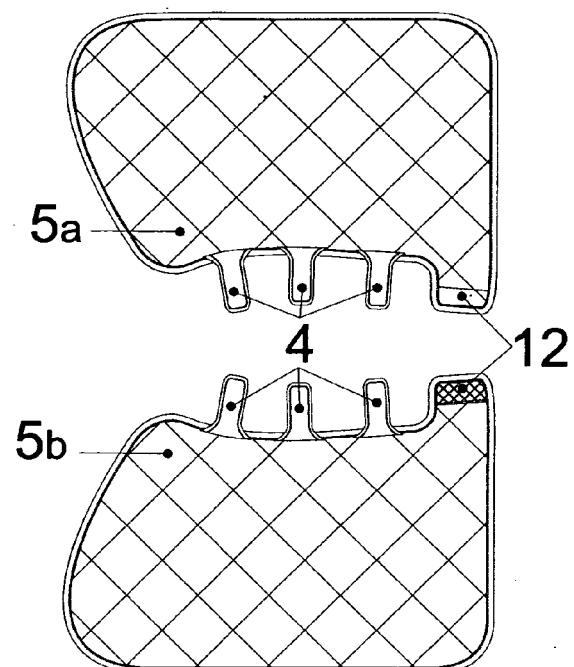


FIG.9

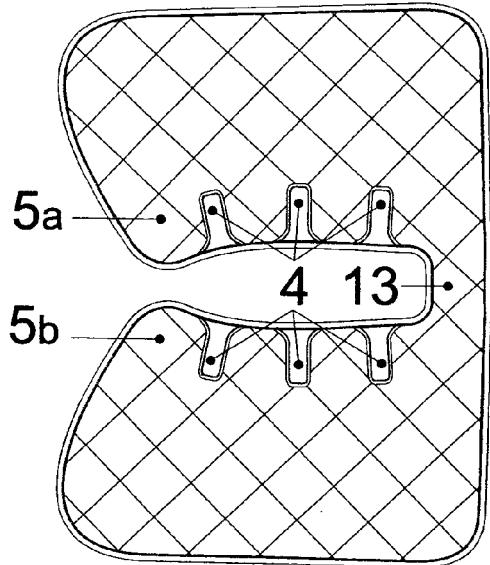


FIG.10

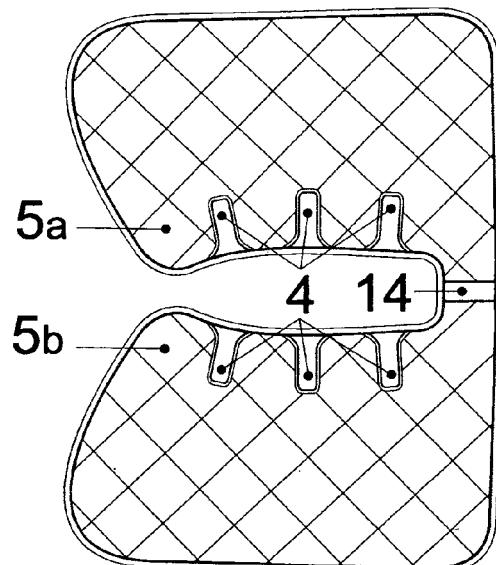


FIG.11

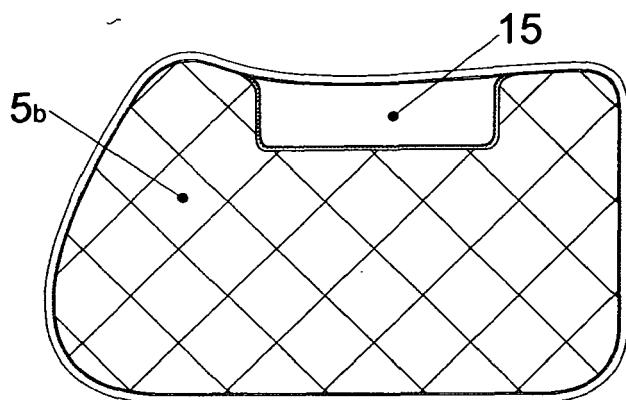


FIG.12

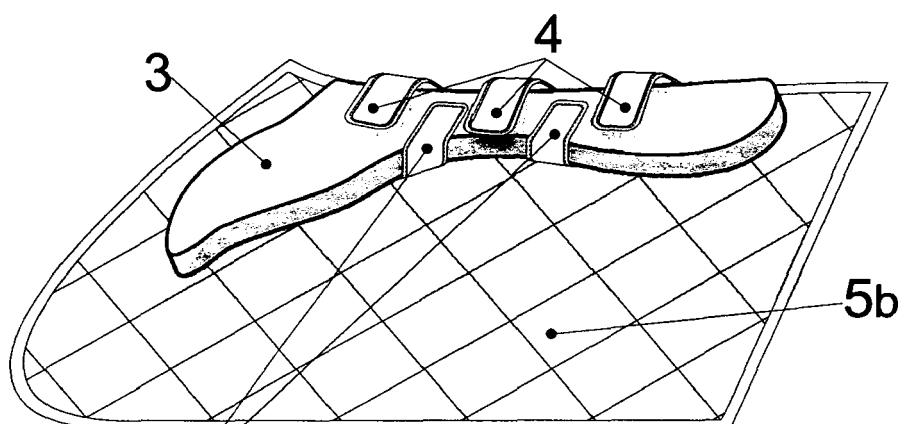


FIG.13

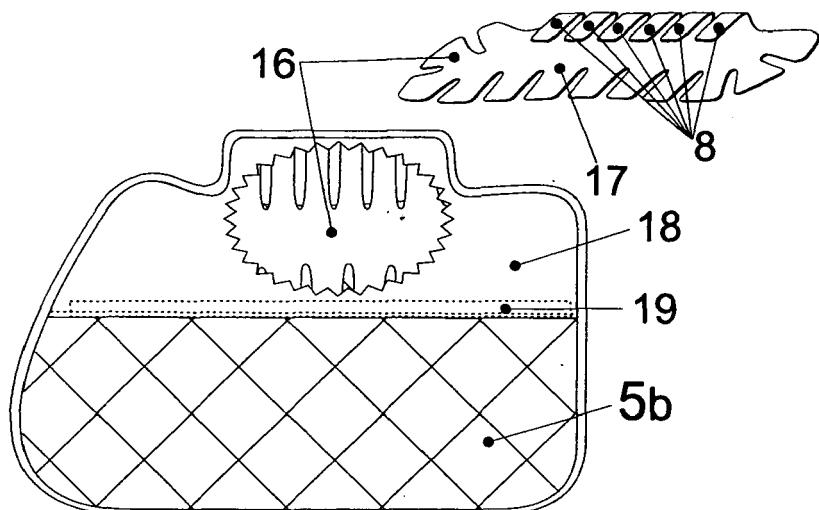


FIG.14



## Office européen des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 37 0005

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

23-05-2008

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 20003746	U1 03-08-2000	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82